

POLITIQUE SUR LES ARTS, LA CULTURE ET LES SECTEURS CRÉATIFS



LOCAL INDUSTRIES CRÉATIVES GOUVERNANCE
CULTURE INCLUSION PLANIFICATION PROMOTION
CROISSANCE SOUTIEN GESTION

1. Contexte

Cape Town est la 10^{ème} ville la plus peuplée d'Afrique, et l'une des villes les plus multiculturelles au monde. Sa population est diversifiée et dynamique, son histoire riche et complexe et elle regorge de talents créatifs. Il s'agit également de la plus vieille ville d'Afrique du Sud, elle est d'ailleurs considérée comme une destination emblématique de par la beauté frappante de sa nature et son patrimoine culturel qui s'étend sur plus de 300 ans. C'est une ville diversifiée, toujours à l'avant-garde, forte d'une scène artistique et culturelle dynamique et qui constitue une destination de tourisme urbain ayant beaucoup à offrir aux visiteurs locaux et internationaux.

Cape Town a été fondée officiellement en 1652 par Jan van Riebeeck, de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales. La ville présente une histoire complexe, imbriquée et unique, dont font notamment partie les peuples Khoïkhoï et Sankhoï, les esclaves du sud-est asiatique et africains, les tribus Nguni et les migrant-e-s qui s'y sont tour à tour installé-e-s.

Principalement renommée comme destination de vacances, elle offre également d'excellentes opportunités d'études, de travail et de commerce. La croissance économique régionale de la ville est animée par le tourisme, la finance, les infrastructures, la gastronomie et l'œnologie, la logistique et les secteurs créatifs. Cape Town est également une ville innovante et a été désignée Capitale mondiale du design en 2014.

CE PROJET VISE À PROPOSER DES DIRECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES AVEC LESQUELS LA VILLE POURRA SOUTENIR L'ESSOR DU SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE À CAPE TOWN.

2. Cape Town et la culture

La Politique sur les arts, la culture et les secteurs créatifs (ACCIP, selon son acronyme anglais) de la ville de Cape Town reflète les politiques actuelles de développement de la ville. Le Plan de développement intégré (PDI) de la municipalité revêt une importance toute particulière. En effet, l'ACCIP soutient la vision globale du PDI pour la ville, autrement dit une ville qui crée un environnement inclusif et facilitateur de croissance économique et de développement, tout en cherchant à dynamiser ses programmes par secteurs. De par sa nature et sa portée, l'ACCIP appuie directement les quatre principales thématiques stratégiques du PDI : une *Ville d'opportunités*, une *Ville accueillante*, une *Ville inclusive* et une *Ville bien gérée*.

L'ACCIP est alignée sur les politiques municipales suivantes : OneCape2040 (Gouvernement de la province du Cap-Occidental, ville de Cape Town), la Stratégie de développement social (ville de Cape Town, 2013), la Stratégie de croissance économique (ville de Cape Town, 2013), la Stratégie pour le patrimoine culturel (2005), la Stratégie pour le tourisme en lien avec la culture et le patrimoine (CHTS) et le Plan d'action pour Cape Town (2013), ainsi que la Stratégie pour le design au Cap-Occidental (2013).

LES PROJETS, CAMPAGNES ET ÉVÉNEMENTS INTERCULTURELS DÉVELOPENT ET PROMEUVENT DES PROJETS QUI DÉFENDENT DES RELATIONS HARMONIEUSES ENTRE LES CULTURES OU LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, À L'AIDE D'OUTILS QUI FACILITENT LES ÉCHANGES INTENSES, AFIN D'ENCOURAGER UNE IDENTITÉ COMMUNE SANS POUR AUTANT GOMMER LES DIFFÉRENCES.

L'ACCIP intègre l'Agenda 21 de la Culture de la façon suivante :

- **Droits Culturels** : tous les événements célébrés tiennent particulièrement compte de l'inclusion et de la cohésion sociale.
- **Patrimoine, diversité et créativité** : les événements matériels et immatériels ont lieu afin de transmettre ce patrimoine aux générations futures. Ces événements appuient les compétences créatives et encouragent les différentes cultures.
- **Culture et économie** : le développement économique est accompli en parvenant au développement durable à travers la mise en valeur du potentiel culturel de Cape Town.
- **Culture, équité et inclusion sociale** : de nouvelles initiatives défendant le soutien aux quartiers vulnérables et plus sains sont développées au sein de la politique.



- **Culture, planification urbaine et espace public** : un plan urbain rénové comprend le développement culturel et sa mise en œuvre.
Gouvernance de la culture : une compréhension partagée et des mécanismes de coordination sont mis en œuvre pour améliorer les nouvelles initiatives.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1 Objectif principal

La politique vise à fournir des directives pour le développement de mécanismes avec lesquels la ville de Cape Town peut soutenir l'essor du secteur des arts et de la culture, et orienter la coordination interne et transversale entre les départements de la ville fournissant les services liés aux arts et à la culture. Elle établit un cadre pour développer un environnement favorable basé sur le renforcement des partenariats avec les parties prenantes correspondantes, et appuyé par la recherche, les mécanismes de financement et les efforts de promotion.

LES ARTS, LA CULTURE ET LES SECTEURS CRÉATIFS SONT CONSIDÉRÉS
COMME DES MOTEURS ESSENTIELS DU DÉVELOPPEMENT DES VILLES
DANS LE MONDE ET ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE AVEC SUCCÈS PAR UN
CERTAIN NOMBRE DE VILLES.

3.2 Objectifs spécifiques

Les arts, la culture et les secteurs créatifs sont considérés comme des moteurs essentiels du développement des villes dans le monde. Leurs impacts (sociaux, économiques, spatiaux et culturels) sont bien documentés par les travaux de recherche, et les stratégies pour développer les économies créatives ont été mises en œuvre avec succès par un certain nombre de villes ces vingt dernières années.

L'objectif de l'ACCIP est de créer des mécanismes pour guider l'allocation de ressources humaines, financières, de services municipaux et de ressources foncières, vers le soutien aux arts, à la culture et aux secteurs créatifs. En deuxième lieu, elle vise à créer des mécanismes pour la coordination



interne et transversale entre les différents départements de la ville fournissant des services liés aux arts, à la culture et aux secteurs créatifs. Elle fournit également des mécanismes pour le développement d'un environnement favorable qui encourage l'établissement de partenariats avec les parties prenantes hors de la ville. Enfin, elle promeut et facilite l'augmentation des investissements par la ville et les autres bailleurs de fonds potentiels vers les arts, la culture et les secteurs créatifs.

3.3 Principales actions menées

La Politique sur les arts, la culture et les secteurs créatifs propose un cadre de mise en œuvre dans 12 domaines :

1. Entamer la collaboration entre les agents culturel-le-s et les communautés pour exprimer l'identité, les préoccupations et les aspirations à travers les arts et le patrimoine, tout en renforçant les capacités de la communauté.
2. Préserver et promouvoir les ressources culturelles, matérielles et immatérielles.
3. Art public : créer un environnement favorable pour l'art public qui encourage l'expression créative et développe l'espace public, en équilibrant les besoins de l'artiste et les droits des communautés.
4. Fournir une approche intégrale au développement des carnivals, en reconnaissant l'importance de l'expression culturelle, le développement social et les opportunités de croissance économique.
5. Développer et promouvoir les projets qui promeuvent les relations harmonieuses entre communautés culturelles. Et développer une identité commune sans pour autant gommer les différences.
6. Soutenir et promouvoir la marque de l'économie créative à Cape Town.
7. Développer et mettre en œuvre des stratégies de collaboration pour promouvoir les arts, la culture et le patrimoine.
8. Appuyer une série d'événements culturels à moyen terme pour promouvoir l'agenda du tourisme culturel et développer et promouvoir l'excellence artistique et les compétences techniques.
9. Introduire des regroupements culturels pour établir des pôles culturels dans les infrastructures dont la ville est propriétaire.
10. Développer des stratégies pour soutenir le secteur des arts et de la culture, comprenant la reconnaissance et/ou la récompense de l'excellence.

11. Encourager les partenariats formels ou non en vue de développer les arts, la culture et les secteurs créatifs.
12. Recherche : recueillir les statistiques spécifiques au secteur, afin de mieux comprendre et évaluer les impacts.

3.4 Développement du projet

Au cours du développement de l'ACCIP, le département a établi un groupe de travail avec l'ONG locale African Arts Institute (AFAI), groupe composé de leaders important-e-s de l'industrie, d'universitaires, d'agents culturel-le-s qui ont fourni un retour sur la formulation, le contenu et l'application de la politique, avant sa soumission au Conseil. Le département des arts et de la culture de la ville de Cape Town a endossé le rôle d'acteur principal de la mise en œuvre et de l'administration de la gestion et de l'évaluation continues de la politique, mais le département s'est également appuyé sur les partenariats et le soutien de parties prenantes externes.

Le protocole de mise en œuvre entre la ville de Cape Town et le gouvernement du Cap-Occidental, via son département des affaires culturelles et du sport, a permis le développement de l'ACCIP. Au niveau du gouvernement local, la ville n'est pas tenue de créer une politique alignée sur celle du gouvernement national, même s'il est préférable qu'elle en tienne compte.

L'ACCIP a pour volonté de bénéficier à la population de Cape Town dans son intégralité, mais aussi aux parties prenantes locales du secteur. L'ACCIP a été soumise à un processus de participation publique et a été promue dans les journaux locaux, les bibliothèques et sur le site Internet de la ville, afin de recevoir des commentaires et des recommandations de la part des parties intéressées. Après 30 jours, ces retours d'informations ont été rassemblés et les ajustements nécessaires ont alors été apportés à la politique.

L'ACCIP COMMENCE À AVOIR DE L'IMPACT SUR LES DOMAINES CLÉS :
COORDINATION INTER-SECTEURS, ART PUBLIC, MISE À DISPOSITION
D'ESPACES CULTURELS ET PROMOTION ET MARKETING DES SECTEURS
CULTURELS ET CRÉATIFS.

4. Impacts

4.1 Impacts directs

Impacts sur le gouvernement local

La ville de Cape Town a développé des mécanismes pour améliorer la coordination et la mobilisation de la culture en cohérence avec son Plan de développement intégré. En outre, à travers la création d'un groupe de travail transversal et inter-départements, le département des arts et de la culture a commencé à mieux faire comprendre la valeur et le rôle des arts et de la culture au sein du gouvernement local et des opportunités de collaboration et d'engagement d'ordre transversal.

Impact sur la culture et les agents culturel-le-s locaux-les

L'ACCIP commence à avoir de l'impact sur les domaines clés : coordination inter-secteurs, art public, mise à disposition d'espaces culturels, financement d'événements culturels et promotion et marketing des secteurs culturels et créatifs. À travers un engagement continu avec les agents culturel-le-s dans toute la ville, la compréhension du rôle et de la capacité de la ville en matière de coordination, de financement et autres formes de soutien s'est améliorée.

Impact sur le territoire et sur la population

Dans le domaine de la vie publique, la ville de Cape Town a produit un Cadre de gestion de l'art public et une série de directives concernant les spectacles de rue dans l'espace public, améliorant ainsi l'accès et l'usage de ces espaces. La ville a également entrepris un programme focalisé sur la promotion et le marketing des ressources artistiques et culturelles à l'échelle locale, nationale et

internationale, afin de placer Cape Town comme une ville majeure de culture et de créativité et faire progresser la fierté locale et le développement économique. Preuve en est la promotion accrue de la ville selon une perspective de culture et patrimoine réalisée par le département du Tourisme de la ville de Cape Town.

4.2 Évaluation

Une évaluation annuelle du déploiement de l'ACCIP et du travail des différents programmes liés menés par la ville sera entreprise au mois d'août de chaque année, par un organe responsable transversal. La ville commandera des recherches régulières sur des questions en lien avec le secteur concerné, en évaluant l'impact et les défis, entre autres choses. Des projets tels que la Planification culturelle, le Projet d'évaluation des besoins culturels et le programme de recherche *State of the Arts* se focalisent sur la création de méthodologies pour l'acquisition de ressources (humaines, financières, de services municipaux et ressources foncières). Ceci donnera naissance à des mécanismes pour le développement d'un environnement favorable qui encourage l'établissement de partenariats entre les parties prenantes hors de la ville. L'ACCIP est également un composant essentiel dans le développement d'une boîte à outil de planification culturelle solide, pragmatique et simple d'utilisation pour les communautés. Cette boîte à outil aidera à concrétiser les bienfaits de la culture dans les communautés en étant un catalyseur des initiatives du gouvernement local et de la communauté en matière de planification culturelle. Le département en charge des arts et de la culture entamera un examen officiel de cette politique tous les cinq ans, qui sera alimenté par les évaluations annuelles.

4.3 Continuité

La promulgation de l'ACCIP en 2014 par la ville de Cape Town est un indicateur/mécanisme irréfutable de la garantie de la continuité de l'approche dans l'avenir proche. De plus, un département des arts et de la culture bien doté qui travaille de façon transversale avec les autres départements de la ville a un fort potentiel de consolidation de l'importance et de la pertinence de l'ACCIP. La continuité de cette dernière sera gérée par le département des arts et de la culture, à travers un processus d'examen qui permettra des amendements et améliorations grâce à l'engagement des parties prenantes de la ville de Cape Town et des arts, de la culture et des secteurs créatifs.

5. En savoir plus

La ville de Cape Town a été candidate à la deuxième édition du Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture21 (janvier-mai 2016). En juin 2016, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Texte approuvé en février 2017.

Bonne pratique publiée en février 2017.

Cette fiche a été élaborée par le département des arts et de la culture, Cape Town, Afrique du Sud.

Contact : artsand.culture (at) capetown.gov.za

Site Internet : www.capetown.gov.za